

# Rapport annuel du président des déléguées aux questions des assistantes médicales

Période sous revue: septembre 2003–août 2004

M. Marchev

## Révision du règlement

Le règlement sur la formation des assistantes médicales, révisé le 1<sup>er</sup> décembre 2003, est entré en vigueur et a été commenté dans le Bulletin des médecins. Aucune réserve n'a été exprimée au sujet de l'introduction de l'enseignement de culture générale (ECG), des notes d'expérience et de la réanimation cardio-pulmonaire (RCP). En revanche, l'élargissement des compétences des assistantes médicales en matière de radiologie s'est heurté à quelques réticences qu'il s'agira de discuter ces prochaines semaines. Le 13 juillet 2004, une première séance a eu lieu avec les représentants de l'OFSP, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la Commission pour la protection radiologique et celle des assistantes médicales en techniques radiologique (AMTR), sans trouver encore de solution. Les négociations ont pour principal objet le nombre de radiographies pouvant être exécutées par les apprenties elles-mêmes au cours de leurs trois ans d'apprentissage. La FMH a été sollicitée, lors de la séance, à proposer une ébauche de solution à l'OFSP que l'on pourrait ensuite soumettre une nouvelle fois à la Commission pour la protection radiologique. Ce processus entraînera probablement une modification de l'Ordonnance sur la formation en radioprotection. L'OFSP nous a néanmoins assuré de traiter l'affaire en priorité. La proposition a été depuis présentée à l'OFSP et nous espérons une réponse rapide de cet office, afin que les écoles soient en mesure de combler rapidement les lacunes qui demeurent dans la révision partielle du règlement de formation.

## Commission de surveillance des cours d'introduction

En relation avec la révision du règlement, une séance de la commission de surveillance des cours d'introduction a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2004. Elle s'est penchée sur l'information des commissions cantonales des cours d'introduction, des maîtres d'apprentissage et des écoles concernant

la révision du règlement. Elle a également examiné la liste de clichés, adaptée aux nouveaux besoins, et approuvé les adaptations du guide méthodique type.

## Information en matière de droit du travail

Comme les années précédentes, le département des assistantes médicales au secrétariat général de la FMH aide, en étroite collaboration avec le service juridique, les médecins et les assistantes médicales dans les questions de droit du travail. De nombreux renseignements sont ainsi donnés au sujet de la rupture des liens de travail, la continuation du versement du salaire en cas de maladie et les droits et devoirs de l'employeur et de l'employée en cas de grossesse.

## Commission d'examen de fin d'apprentissage

Comme les années précédentes, la Commission d'examen, menée par Mme le Dr Verena Gantner, a fourni un travail considérable pour l'élaboration des documents d'examen qu'elle a transmis à la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin (DBK/CRFP) en temps utile. En ce qui concerne la branche «Administration du cabinet médical», il a fallu trouver un nouveau responsable de groupe. Dans la plupart des branches, la qualité des examens s'est stabilisée et les travaux ont été nettement simplifiés par rapport à la situation initiale.

## Formation des assistantes médicales et cours de maîtres d'apprentissage

Comme on peut le constater sur la figure 1, la situation s'améliore lentement par rapport aux places d'apprentissage. De nombreux cabinets médicaux présentent tous les deux ans une apprentie aux examens finaux. Une comparaison

Correspondance:  
Dr Michel Marchev  
FMH  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Berne 15

entre les années paires et impaires depuis les premiers examens de fin d'apprentissage en 1999 révèle une constante augmentation. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un grand besoin en nouvelles places d'apprentissage. Nous sommes encore loin du nombre de diplômées que l'on a connu avant le passage de l'ancienne formation privée à l'apprentissage.

Je saisis l'occasion pour remercier très vivement les maîtres d'apprentissage de leur engagement. J'y associe naturellement toutes les assistantes médicales à qui incombe finalement la formation pratique des apprenties.

Durant la période sous revue, trois cours de maître d'apprentissage ont été organisés. La planification pour 2005 commencera bientôt. Le cours de Berne a montré que la formation sur des jours entiers semble répondre à un besoin.

### Situation sur le plan des places de travail

L'offre de la bourse d'emploi sur l'internet de FMH Services ([www.fmhjob.ch](http://www.fmhjob.ch)) est encore modeste et peut être améliorée.

Selon l'information de l'office de placement, le marché du travail des assistantes médicales s'est nettement calmé au cours de l'année sous

revue, amenant un équilibre entre l'offre et la demande.

### Salaires

Hormis le canton du Jura, qui ne nous a pas transmis de nouvelles données, toutes les sociétés cantonales ont augmenté le salaire de base à Fr. 3500.– par mois. Diverses raisons ont hélas empêché de mener l'enquête prévue sur les salaires.

### Grille pour l'appréciation des places de travail

La grille consacrée aux entretiens d'évaluation a été très bien accueillie. Une nouvelle grille sur le site internet est consacrée à l'appréciation des places de travail. Les deux documents figurent sur le site de la FMH: [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → nos prestations → assistantes médicales → documents-types).

### Office de conciliation

Au cours de la période sous revue, le Prof. Schweingruber, médiateur pour la Suisse allemande, a eu deux cas à traiter. L'un d'eux est encore en suspens.

### Conclusion

Cette année encore, je souhaite remercier les nombreuses personnes qui m'ont aidé dans l'accomplissement de ma tâche. J'adresse un merci tout spécial à Mme le Dr Verena Gantner qui, en collaboration avec les groupements professionnels, a pu organiser dans les délais les examens de fin d'apprentissage. Elle a collaboré de façon décisive à la difficile révision du règlement. Ma gratitude s'adresse aussi aux futures assistantes médicales et à leurs mentors, aux écoles et aux associations ainsi qu'au Dr Jürg Kremo, vice-président. Je souhaite également vivement remercier Mme Barbara Linder qui assure la coordination au secrétariat de la FMH avec efficacité et compétence.

Figure 1  
Places d'apprentissage.

